

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Ville de SOY AUX

Préambule

A – Les éléments de contexte des collectivités locales

A1 – Le contexte économique.

A2 – Les objectifs généraux du PLF initial 2026 (avant la discussion au Parlement qui a débuté les mardi 20 octobre 2025).

- 1°) Le DILICO (article 76 du PLF 2026)
- 2°) La DGF (article 31 du PLF 2026)
- 3°) Les variables d'ajustement (article 31 du PLF 2026)
- 4°) Fraction de TVA (article 33 du PLF 2026)
- 5°) Le FCTVA (article 32 du PLF 2026)
- 6°) Les dotations d'investissement (article 74 du PLF 2026)

B – Etat des lieux de la gestion financière

B1 – Estimation de la situation financière à fin 2025

B2 – Section de fonctionnement

- 1°) Volet recettes
- 2°) Volet dépenses

B3 – Section d'investissement

B4 – Focus sur la dette

C – Les orientations budgétaires de la ville de Soyaux 2026

C1 – Les objectifs et les axes d'interventions pour les années à venir

C2 – L'enveloppe prévisionnelle des dépenses et des recettes d'investissement 2026

C3 – Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement 2026

- 1°) Les charges à caractère général (011)
- 2°) Les dépenses de personnel (012)
- 3°) Les autres charges de gestion courante (65)
- 4°) Les charges financières

C4 – Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement 2026

C5 – La balance générale des OB 2026

Préambule

Le Projet de Loi de Finances 2026 a été déposé à l'Assemblée nationale le 14 octobre dernier, accompagné de certaines annexes.

Malgré le contexte politique particulièrement sensible, cette date permet d'assurer que le Parlement respecte le délai d'examen du PLF de 70 jours prévu par l'article 47 de la Constitution. L'examen parlementaire du projet de loi de finances s'étale sur une période de près de trois mois, d'octobre à la mi-décembre.

Le PLF est d'abord examiné par l'Assemblée nationale en première lecture. La première partie (ressources et équilibre) et la seconde partie (crédits des missions) sont successivement discutées et votées, la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances de 2001 qui encadre les lois de finances) empêchant que le débat de la seconde partie ne soit entamé avant l'adoption de la première partie.

Une fois l'examen par l'Assemblée Nationale réalisé, la navette parlementaire conduit le PLF au Sénat. Le Sénat examine le PLF et vote sur la première et la seconde partie. Le PLF retourne ensuite à l'Assemblée nationale. Si les deux chambres ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un texte commun, alors une commission mixte paritaire (CMP) se réunit. Si la commission mixte paritaire ne parvient pas à l'adoption d'un texte commun, le texte est examiné en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale pour une lecture définitive.

Au terme de cette procédure, le PLF est adopté par l'Assemblée nationale à la mi-décembre avec une éventuelle et ultime étape qui la saisine du Conseil Constitutionnel.

Une fois promulguée, la loi de finances est publiée au Journal officiel au plus tard le 31 décembre.

En revanche, et cela n'est pas à exclure au regard des débats actuels et des nombreux amendements déposés par les parlementaires, le PLF peut ne pas être adopté avant le 31 décembre 2025. Dans ce cas d'impossibilité de voter le Budget 2026 (avant le 31 décembre 2025), le Gouvernement déposera un projet de « loi spéciale ». Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permettra de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2026. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorisera la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Le projet de loi spéciale contient trois articles nécessaires à la continuité de la vie nationale et au fonctionnement des services publics, au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale.

L'article premier du projet de loi spéciale autorise l'État à percevoir les impôts existants. Cette mesure garantit le financement de l'État, des collectivités territoriales et des organismes publics. Elle permet également le prélèvement des recettes destinées aux collectivités territoriales (PSR-CT) et à l'Union européenne (PSR-UE).

Le deuxième et le troisième articles autorisent l'État et des organismes de sécurité sociale à emprunter. Ces dispositions permettent de sécuriser les opérations de financement nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale jusqu'à l'adoption de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

Le texte voté :

- Autorise l'État à percevoir les impôts et reconduit les prélèvements sur les recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne (article 1) (sans modification) ;
- Précise les montants évaluatifs des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales en reprenant le niveau de la LFI 2024 (article additionnel nouveau) ;
- Autorise l'État à emprunter en 2025 (amendement rédactionnel précisant cette limite temporelle) (article 2) ;
- Autorise les organismes de sécurité sociale à emprunter en 2025 (amendement rédactionnel précisant cette limite temporelle) (article 3).

Il vous est proposé une rédaction du Rapport d'Orientations Budgétaires de la Ville de Soyaux prenant en compte les éléments budgétaires et financiers estimés à ce jour tel que proposés dans le projet initial de Loi de Finances 2026, sans augurer de leur approbation future.

A – Les éléments de contexte des collectivités locales

A1 – Le contexte économique.

En 2025, la croissance devrait atteindre 0,7 %, la consommation des ménages et l'investissement privé pâtissant d'un climat d'incertitude élevé qui a pu alimenter des comportements attentistes des agents économiques, avec l'accroissement des tensions géopolitiques et le déclenchement d'une guerre commerciale.

En 2026, la croissance s'élèverait à 1,0 %. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un scénario de dissipation des incertitudes domestiques.

La consommation progresserait et l'investissement privé augmenterait, profitant aussi de la détente des conditions de financement.

L'inflation diminuerait en 2025, à +1,1 % en moyenne annuelle. Elle augmenterait et s'élèverait à +1,3 % en 2026.

Le déficit public passerait seulement de 5,8 % du PIB à 5,5 % en 2025 et 5,3 % en 2026, en raison de la hausse des charges d'intérêts (+0,5 point de PIB en deux ans) et du creusement du déficit conjoncturel lié à la faiblesse de l'activité et à moins de 3 % en 2029, comme s'y est engagé le Gouvernement, notamment auprès des partenaires européens.

La dette publique passerait de 113 % du PIB en 2024 à 114,9 % en 2025 et 116,7 % en 2026.

La faible croissance, la réduction des politiques de l'emploi et le haut niveau des faillites auraient pour conséquence la perte de 190 000 emplois sur la période 2025-2026.

Avec la hausse attendue de la population active liée à la montée en charge de la réforme des retraites (en principe décalée jusqu'en 2027), le taux de chômage passerait de 7,3 % fin 2024 à 7,9 % à la fin de cette année 2025, pour atteindre 8,5 % au dernier trimestre 2026.

A2 – Les objectifs généraux du PLF initial 2026 (avant la discussion au Parlement qui a débuté les mardi 20 octobre 2025).

1°) Le DILICO (article 76 du PLF 2026)

Il s'agit d'un système instauré en 2025 appelé **Dispositif de Lissage Conjoncturel** des recettes fiscales qui a pour objectif de **faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques**. Comme pour 2025 l'éligibilité dépendra d'un indice synthétique prenant en compte le potentiel financier (75%) et le revenu par habitant (25%).

Néanmoins plusieurs modifications sont apportées par le PLF 2026 :

- Contribution des collectivités à hauteur de 2 Md€ (contre 1Md€ en 2025) :
 - 720M€ pour les communes (contre 250M€ en 2025)
 - 500M€ pour les EPCI (contre 250M€ en 2025)
 - 280M€ pour les départements (contre 250M€ en 2025)
 - 500M€ pour les Régions (contre 250M€ en 2025)
- Élargissement de la base des contributeurs :
 - Communes éligibles si IS supérieur à 100% de l'indice moyen (110% en 2025)
 - EPCI éligibles si IS supérieur à 80% de l'indice moyen (110% en 2025)
- La part affectée aux fonds de péréquation passe de 10% à 20%
- Le reversement s'effectue sur 5 ans (contre 3 ans pour le DILICO 2025) et sera désormais conditionné à l'évolution agrégée des dépenses d'investissement et de fonctionnement par strate de collectivité par rapport à l'évolution du PIB :
 - Si évolution < ou = à celle du PIB => reversement à tous les contributeurs
 - Si évolution > à celle du PIB + 1% => pas de reversement
 - Si évolution intermédiaire => versement individualisé en fonction de la progression des dépenses de la collectivité

Le montant de cet effort serait donc doublé en 2026, passant de 1 à 2 milliards d'euros, et serait étendu à davantage de collectivités territoriales en 2026, autour de 4 000 communes notamment, contre 1 900 pour 2025.

A ce jour, la Commune ne sera pas concernée par la participation, au DILICO.

2°) La DGF (article 31 du PLF 2026)

Le PLF 2026 prévoit une stabilité de la DGF à la hauteur de 2025, mais pour le bloc communal, et notamment les communes les plus fragiles, une progression des dotations de péréquation équivalente à celle de la LF 2025 :

- ❖ + 140 M€ sur la DSU
- ❖ + 150 M€ sur la DRS
- ❖ Stabilité de la DNP

Cette progression sera intégralement financée par l'écèlement de la dotation forfaitaire et la CPS.

La dotation d'intercommunalité progressera, comme en 2025, de + 90M€.

3°) Les variables d'ajustement (article 31 du PLF 2026)

- ❖ Minoration de – 527 millions contre - 487 M€ en 2025
- ❖ Baisse de 25% sur les compensations « locaux industriels »

4°) Fraction de TVA (article 33 du PLF 2026)

La croissance réelle de la TVA versée aux collectivités est désormais écartée du montant de l'inflation. Pour 2026 les fractions de TVA seront donc stables.

5°) Le FCTVA (article 32 du PLF 2026)

Le reversement du FCTVA passe de N à N+1 pour les EPCI et les EPT

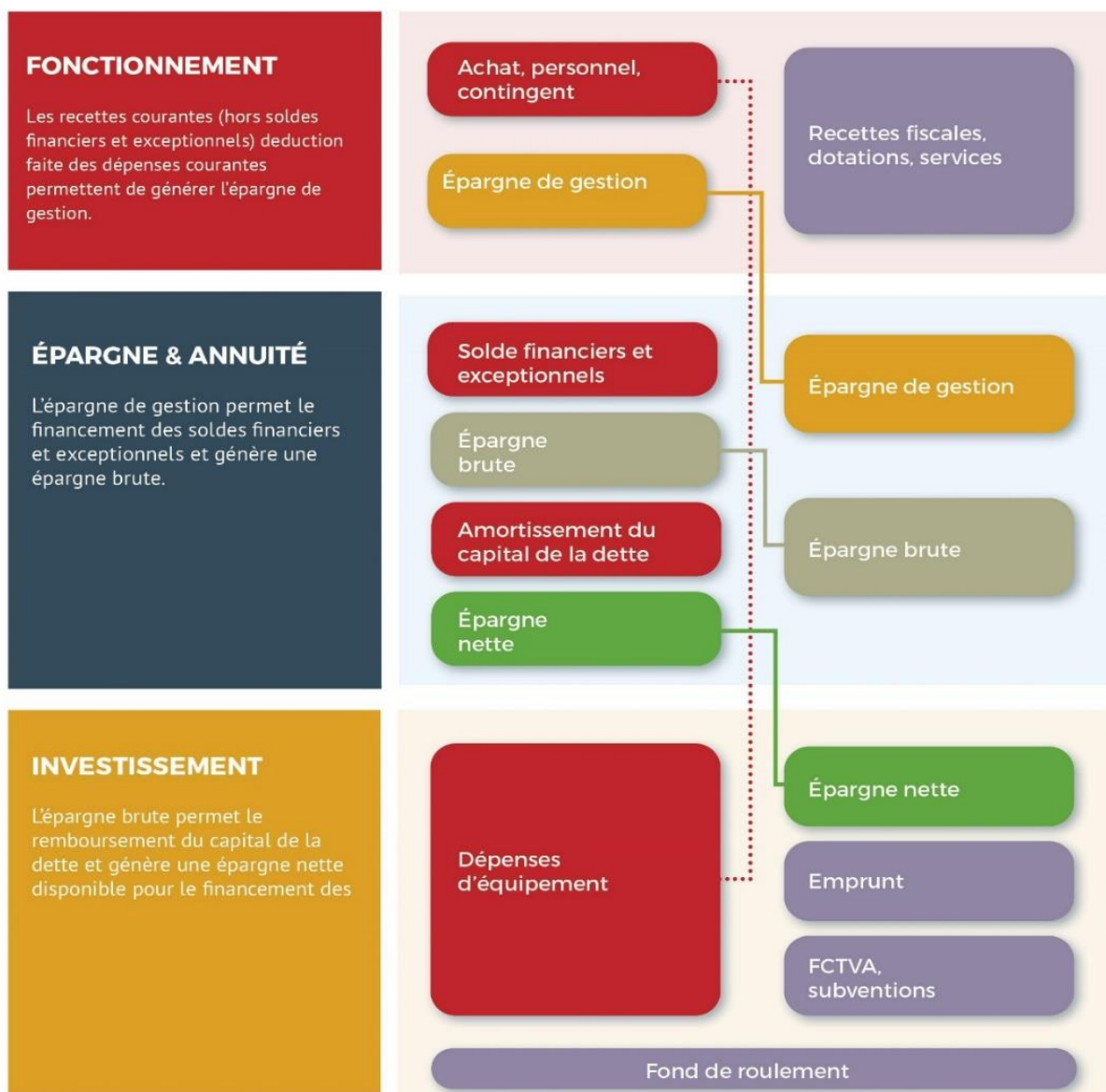
6°) Les dotation d'investissement (article 74 du PLF 2026)

Création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) qui fusionne et remplace la DETR, la DPV et la DSIL. Le fonds cible les communes et EPCI ruraux et ceux présentant plus de 10 % de population en QPV.

Les discussions parlementaires sur le PLF 2026 commenceront le 20/10/2025 et seront susceptibles de modifier l'ensemble de ces mesures.

B – Etat des lieux de la gestion financière

Rappel des masses budgétaires, calcul des épargnes et de la détermination du fonds de roulement.



B1 – Estimation de la situation financière à fin 2025

NB : les chiffres définitifs de l'exercice 2025 seront présentés au sein du Compte Financier Unique qui sera présenté au 1^{er} semestre 2026, les soldes intermédiaires de gestion sont présentés sous forme de masses financières estimées.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT en € | Rétrospective | | Atterrissage |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 |
| Impôts et taxes (sauf 731) | 1 079 112 | 1 284 438 | 1 223 009 |
| Fiscalité locale (731) | 7 029 155 | 7 210 588 | 7 304 752 |
| Dotations et participations (74) | 6 824 609 | 6 317 683 | 6 319 081 |
| Autres recettes d'exploitation | 1 568 127 | 1 837 037 | 1 366 033 |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 16 501 003 | 16 649 746 | 16 212 875 |
| Charges à caractère général (chap. 011) | 3 171 435 | 3 618 896 | 3 689 386 |
| Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012) | 8 430 131 | 8 949 064 | 9 044 940 |
| Autres charges de gestion courante (chap. 65) | 1 933 509 | 1 882 010 | 1 850 171 |
| Charges financières (chap. 66) | 198 249 | 164 446 | 128 114 |
| Autres dépenses de fonctionnement | 8 073 | 3 110 | 3 000 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 13 741 397 | 14 617 527 | 14 715 611 |

Côté recettes : - 2.62%

- Stagnation des produits liés à la fiscalité ainsi que ceux issus des dotations et participations.
- En revanche, fort recul des autres recettes d'exploitation, principalement justifié par des recettes liées à une cession immobilière en 2024 et un remboursement d'assurance lié aux émeutes de 2023 qui n'a pas été perçu en 2025 pour cause de procédure contentieuse en cours à SOELYS.

TOTAL : un recul des recettes réelles de fonctionnement de - 2.62 % / sans les éléments inhabituels cités précédemment, une hausse de +1.70 % aurait été constatée.

Côté dépenses : + 0.67 %

- Hausse maîtrisée des 3 principaux chapitres de dépenses 011, 012 et 65 en raison d'une gestion rigoureuse des charges à caractère générale, des dépenses de personnel et des autres charges de gestion courante,

| LES NIVEAUX D'EPARGNE en € | Rétrospective | | Atterrissage |
|--|------------------|------------------|------------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 |
| Epargne de gestion | 3 122 462 | 1 983 853 | 1 552 878 |
| Intérêts de la dette (art 66111) | 181 877 | 168 034 | 133 614 |
| Epargne brute | 2 940 585 | 1 815 819 | 1 419 265 |
| Remboursement capital de la dette (chap. 16 hors 166, 16449 et 1645) | 730 179 | 754 233 | 556 996 |
| Epargne nette | 2 210 406 | 1 061 586 | 862 268 |

Une diminution des différents niveaux d'épargne justifiée par la faible dynamique des recettes réelles de fonctionnement malgré la maîtrise de ces dépenses. Ce qui confirme la nécessité absolue d'une gestion rigoureuse de la section de fonctionnement.

| LA SECTION D'INVESTISSEMENT en € | Rétrospective | | Atterrissage |
|--|------------------|------------------|------------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 |
| FCTVA (art 10222) | 389 475 | 271 864 | 409 827 |
| Subventions (chap. 13) | 471 581 | 414 184 | 2 508 695 |
| Emprunts | 500 000 | 0 | 510 000 |
| Autres recettes | 297 321 | 195 461 | 32 000 |
| Total des recettes réelles d'investissement | 1 658 378 | 881 509 | 3 460 522 |
| Sous-total dépenses d'équipement | 1 926 291 | 2 860 036 | 5 297 958 |
| Autres investissements hors PPI | 2 225 | 0 | 0 |
| Remboursement capital de la dette | 730 179 | 754 233 | 556 996 |
| Autres dépenses d'investissement | 0 | 20 433 | 0 |
| Total des dépenses réelles d'investissement | 2 658 695 | 3 634 702 | 5 854 954 |

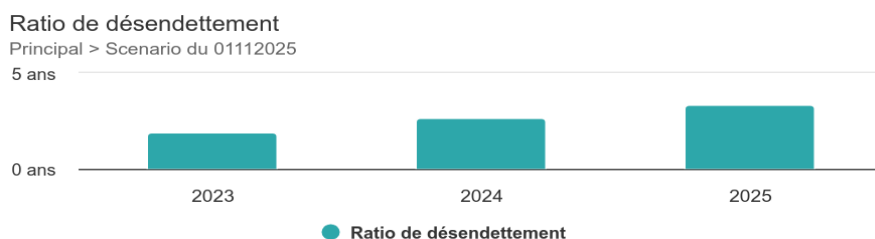
En recettes, de très nombreuses recettes notifiées en 2023 ont été reportées en 2024, ce qui explique le très haut niveau des subventions d'investissement. En termes de dépenses, l'année 2025 a été marquée par un très haut niveau de consommation des enveloppes d'investissement (travaux et aménagement de la Ville) notamment à travers le programme de rénovation énergétique.

En revanche, l'atterrissage au 31 décembre 2025 de la section d'investissement est à relativiser puisque de nombreux reports 2024 en recettes et en dépenses ont été intégrés à l'exercice 2025 et considérés comme réalisés au 31 décembre.

Malgré les efforts importants effectués par les services de la commune pour atteindre un taux de réalisation optimal en dépenses comme en recettes, un certain nombre de reports sur l'exercice 2026 seront à envisager (env. 500 000€).

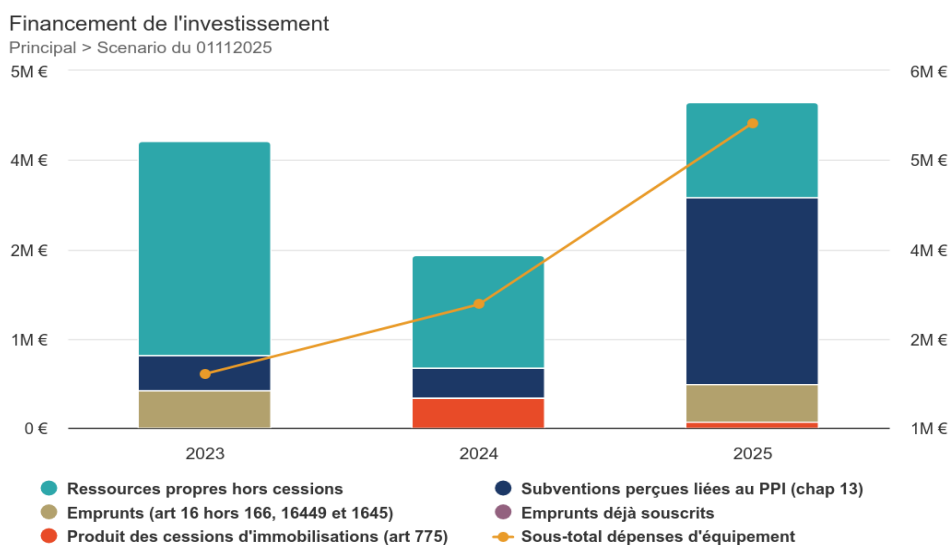
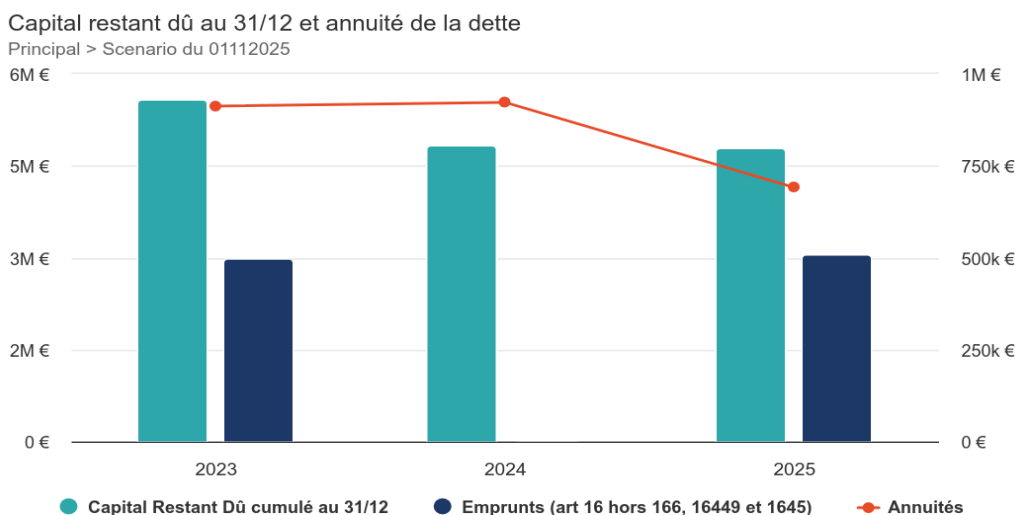
Au regard de qui précède, le résultat d'exercice 2025 sera très probablement corrigé.

| RESULTAT D'EXERCICE, FONDS DE ROULEMENT ET ENDETTEMENT en € | Rétrospective | | Atterrissage |
|---|----------------|----------------|----------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 |
| Fonds de roulement en début d'exercice | 662 861 | 2 605 149 | 2 067 175 |
| Résultat de l'exercice | 1 942 289 | - 537 974 | - 897 167 |
| Fonds de roulement en fin d'exercice | 2 605 150 | 2 067 175 | 1 170 008 |
| Capital Restant Dû cumulé au 01/01 | 5 822 635 | 5 592 456 | 4 838 223 |
| Capital Restant Dû cumulé au 31/12 | 5 592 456 | 4 838 223 | 4 791 227 |
| Ratio de désendettement | 1,9 ans | 2,7 ans | 3,4 ans |
| Emprunt | 500 000 | 0 | 510 000 |



Sur la période 2023/2025, la commune de Soyaux a limité sa mobilisation de l'emprunt à 500 000 € en 2023 et 510 000 € en 2025. Ainsi le capital restant dû (CRD) au 31/12/2025 est de 4 791 227 € contre 5 592 456 € au 31/12/2023.

En conséquence, ce recours bancaire limité a permis de maintenir le ratio de désendettement dans une zone très confortable. Celui-ci se positionne à 1,9 ans en 2023, 2,7 ans en 2024 et 3,4 ans en 2025. Le ratio reste donc bien positionné et loin du seuil limite de 12 ans recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques.



Au niveau du financement des investissements, si les fonds propres de la commune restent la principale source de financement des projets, l'année 2025 sera marquée par un recul de ces fonds propres.

Par conséquent, pour financer les réalisations importantes issues notamment du programme de rénovation énergétique des bâtiments municipaux, un recours limité à l'emprunt été réalisé ainsi qu'une recherche active de subventions.

Attention toutefois ce chiffre est à relativiser puisque, bien que notifiées, toutes les subventions ne seront pas intégrées à l'exercice 2025 mais possiblement reportées sur l'exercice 2026. Ceci sera retracé dans le futur CFU2025

Il convient d'apporter des compléments d'informations sur ces évolutions 2023-2025.

B2 – Section de fonctionnement

1°) Volet recettes

➤ La fiscalité directe

Avec des taux stables depuis 2003, l'évolution des produits fiscaux est toujours dépendante des bases de fiscalité qui évoluent, d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet de variation physique (nouvelles constructions, retour à l'imposition).

Le coefficient de revalorisation forfaitaire était sur la période de 7.10 % en 2023, à 3.90 % en 2024 et à 1.71 % en 2025.

En détail, les produits de la fiscalité directe progressent mais moins rapidement en 2025 qu'en 2024.

| FISCALITE DIRECTE en € | Rétrospective | | Atterrissage |
|---|------------------|------------------|------------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 |
| Impôts directs locaux (art 73111) | 6 462 036 | 6 673 655 | 6 789 752 |
| Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123) | 238 090 | 250 086 | 245 000 |
| Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141) | 219 738 | 168 718 | 150 000 |
| Droits de Place (art 73154) | 2 855 | 2 954 | 5 000 |
| Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174) | 106 436 | 115 175 | 115 000 |
| Fiscalité locale (731) | 7 029 155 | 7 210 588 | 7 304 752 |

➤ La fiscalité indirecte

| FISCALITE INDIRECTE en € | Rétrospective | | Atterrissage |
|--|------------------|------------------|------------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 |
| Attribution de compensation (art 73211) | 959 842 | 959 842 | 959 842 |
| Dotation de solidarité communautaire (art 73212) | 119 270 | 154 757 | 100 000 |
| FPIC (art 732221) | 0 | 169 839 | 163 167 |
| Impôts et taxes (sauf 731) | 1 079 112 | 1 284 438 | 1 223 009 |

Le montant de la DSU 2025 n'étant pas encore confirmé, la prudence oblige à retenir le 100 000 € en atterrissage 2025, ce qui fait une légère diminution de ces recettes.

➤ Les principales dotations de l'Etat

| LES PRINCIPALES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT en € | Rétrospective | | Atterrissage |
|--|---------------|------------------|------------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 |
| DGF | 1 364 965 | 1 367 296 | 1 373 323 |
| DSU | 2 528 595 | 2 659 609 | 2 787 720 |
| DNP | 301 820 | 153 714 | 164 493 |
| CAF | 634 000 | 880 000 | 900 000 |
| DPV | 294 000 | 284 000 | 404 758 |
| Progression / 2023 | Base | + 221 239 | + 506 914 |

2°) Volet dépenses

Comme annoncé lors des orientations budgétaires précédentes, la tendance haussière future tiendra dans la capacité à maîtriser les dépenses de fluides (gaz, électricité, eau, carburants, etc...) et les dépenses de personnel.

En effet, la maîtrise de ces deux postes constitue donc toujours un enjeu majeur à l'avenir pour la Ville, qui bien qu'elle tente de contenir au mieux les dépenses à caractère général et de maîtriser sa masse salariale au plus juste, reste dépendante d'un contexte économique inflationniste et des choix politiques du Gouvernement en matière de salaire (augmentation point indice).

➤ Les charges à caractère général

| Les principaux postes de dépenses du 011 (2/3 du chapitre) en € | Réalisé 2024 | Atterrissage 2025 | Evolution |
|--|------------------|----------------------|--------------|
| Alimentation | 480 000 | 434 000 | -9,6 % |
| Assurance multirisque | 155 000 | 167 400 | 8,0 % |
| Autres honoraires et conseils | 86 000 | 86 000 | 0,0 % |
| Contrats prestations de service | 253 000 | 290 950 | 15,0 % |
| Frais nettoyages locaux | 340 000 | 330 000 | -2,9 % |
| Maintenance des bâtiments | 155 000 | 155 000 | 0,0 % |
| Fluides (gaz/électricité) | 900 000 | 845 000 | -6,1 % |
| Autres (le dernier 1/3) | 1 219 896 | 1 349 036 | 10,6 % |
| Charges à caractère général (chap. 011) | 3 648 896 | 3 721 386 | 2,0 % |

Une augmentation de 2% est observée sur le chapitre 011 entre 2024 et 2025 ce qui montre la bonne maîtrise des dépenses relatives aux charges à caractère général.

➤ Les dépenses de personnel

| Postes de dépenses | Voté 2024 | Voté 2025 | Estimation fin 2025 | % | Commentaires |
|---|-------------|-------------|---------------------|-------|--|
| Rémunérations principales des agents titulaires – traitements indiciaires | 3 833 200 € | 3 910 000 € | 3 691 505 € | 42.73 | Ligne budgétaire en dessous de la prévision en raison des postes non pourvus liés aux difficultés de recrutement rencontrés sur certains emplois ou fonctions (recrutement d'un médecin par absence d'offres) et au non remplacement de départ en retraite |
| Primes et indemnités des agents titulaires | 785 250 € | 730 000 € | 679 516 € | 7.98 | Enveloppe maîtrisée en 2025 avec une baisse par rapport en 2024 en raison de la prime inflation versée cette année là |
| SFT et NBI des agents titulaires | 129 500 € | 130 000 € | 121 321 € | 1.42 | RAS |
| Rémunérations des agents non | 1 171 750 € | 1 279 500 € | 1 308 755 € | 13.98 | Une augmentation des besoins de remplacement |

| | | | | | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|---------------|---|
| titulaires (dont vacations) | | | | | des agents dans les services, de la nomination de contractuel avant une stagiairisation et des vacataires au Centre de Santé explique ce dépassement (du fait du non recrutement d'un médecin par absence d'offres) |
| SFT non titulaires | 15 320 € | 20 000 € | 21 435 € | 0.22 | RAS |
| Primes et indemnités des agents non titulaires (dont primes de précarité) | 231 750 € | 214 000 € | 255 799 € | 2.34 | Forte augmentation de cette ligne en raison, du paiement des congés payés et de la prime de précarité des agents non titulaires |
| Rémunérations apprentis | 12 000 € | 15 000 € | 12 779 € | 0.16 | RAS |
| Autres personnels extérieur (intérim, mise à dispo Agglo, etc.) | 53 900 € | 53 500 € | 58 414 € | 0.59 | Augmentation dû à des remplacements spécifiques sur certains services et à un ajustement comptable |
| Charges patronales | 2 623 930 € | 2 694 000 € | 2 731 298 € | 29.44 | Une augmentation enregistrée en raison de l'augmentation de 3% du taux de la CNRACL |
| Autres dépenses du 012 (assurance du personnel, médecine, CNAS, etc.) | 111 850 € | 103 500 € | 102 728 € | 1.14 | RAS |
| TOTAL BP + BS + DM | 8 968 450 € | 9 149 500 € | 8 983 550 € | 100.00 | |

L'évolution des effectifs au 1^{er} janvier est la suivante :

Il est intéressant de regarder le nombre d'ETP et non le nombre d'agents, pour constater une maîtrise de la masse salariale.

| Contractuels | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------------|
| Nombre agents | 40 | 44 | 45 | 48 | 56 | 57 |
| Nombre ETP | 23,64 | 27,94 | 29,91 | 32,58 | 42,96 | 37,90 |
| Titulaires | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
| Nombre agents | 166 | 168 | 165 | 164 | 151 | 157 |
| Nombre ETP | 161,70 | 161,96 | 159,73 | 157,64 | 147,38 | 152,48 |
| TOTAL | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Estimation 2026 |
| Total Agents | 206 | 212 | 210 | 212 | 207 | 214 |
| Total ETP | 185,34 | 189,9 | 189,64 | 190,72 | 190,34 | 190,38 |

L'évolution du nombre d'heures supplémentaires rémunérées :

| Exercices | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 Au 31/10/2025 |
|---------------------------------|------|------|------|------|--------------------|
| Nombre d'heures supplémentaires | 4476 | 4435 | 3005 | 3004 | 2051 |
| Nombre d'heures complémentaire | 5315 | 4012 | 3636 | 5072 | 3057 |

Taux d'absentéisme emplois permanent

(les chiffres 2025 ne seront connus qu'au terme de l'année en cours)

| Exercices | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Taux d'absentéisme "compressible" maladies ordinaires et accidents du travail | 4,64 % | 4,93 % | 4,05 % | 2,93 % |
| Taux d'absentéisme médical toutes absences pour motif médical | 5,80 % | 6,73 % | 7,76 % | 5,43 % |

Détails 2024

| ABSENTEISME | Fonctionnaires | Contractuels permanents | Ensemble des emplois permanents | Contractuels non permanents |
|-------------------------------------|----------------|-------------------------|--|-----------------------------|
| Taux d'absentéisme « compressible » | 3,43 % | 0,40 % | 2,93 % Taux moyen FPT 2023 : 6.1% Source BANQUE DES TERRITOIRES | 0,56 % |
| Taux d'absentéisme médical | 6,43 % | 0,40 % | 5,43 % | 0,56 % |
| Taux d'absentéisme global | 7,20 % | 0,47 % | 6,08 % Taux moyen FPT 2023 : 9.6% Source MAIRE-INFO | 0,61 % |

La durée effective du travail :

| SERVICES | Nombre d'h. par semaine | Jours de congés | Jours de RTT | Journée de solidarité | Jours de RTT Acquis | Temps de travail annuel en h |
|--|-------------------------|-----------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------------------|
| Cabinet du Maire – DG – PM – Communication – Proximité Doléance – Centre de Santé médecins secrétariat | 38h | 25 | 18 | 1 | 17 | 1607 |
| Centre de Santé médecins secrétariat | 37h ou 38h | 25 | 18 | 1 | 17 | 1607 |
| Tous les services du Pôle Administration et Ressources | 38h | 25 | 18 | 1 | 17 | 1607 |
| Agence Postale Communale | 17h30 | 12.5 | 0 | 1 | 0 | 803.5 |

| | | | | | | |
|--|---|--|----|---|----|------|
| Tous les services du Pôle Aménagement Durable | 37h30 | 25 | 15 | 1 | 14 | 1607 |
| Tous les services du Pôle de la Cohésion et des Solidarité | 38h | 25 | 18 | 1 | 17 | 1607 |
| Tous les services du Pôle Jeunesse et Associations | 38h | 25 | 18 | 1 | 17 | 1607 |
| Ecoles élémentaires et écoles maternelles | Temps annualisé : horaires définis dans le cadre du planning de l'agent | 25 jours définis dans le cadre du planning annuels | | Jours non travaillés calculés en fonction du temps de travail annualisé | | 1607 |

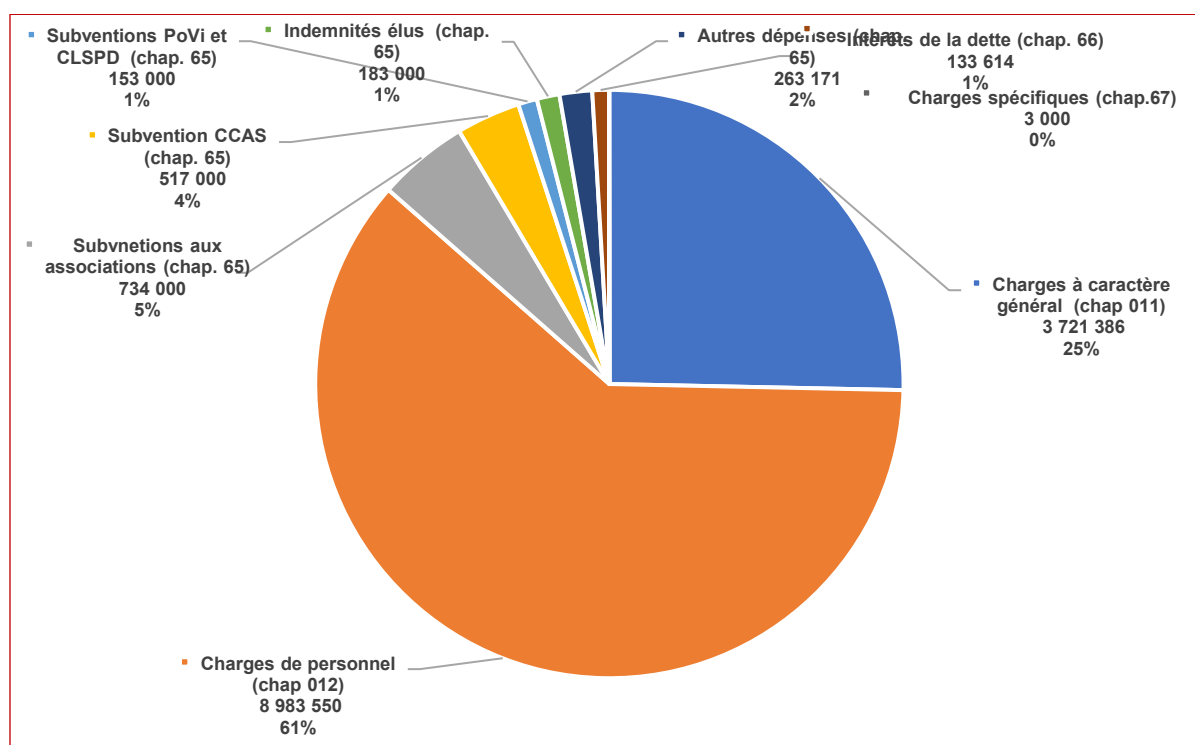
➤ Les charges de gestion courante et les subventions

Les principales lignes budgétaires des charges de gestion courante, en dehors des indemnités de fonction des élus, qui représente une dépense obligatoire, concernent :

- Les subventions aux associations, aux alentours de 700 000 € par an
- La subvention d'équilibre versée au CCAS, d'environ 500 000 €
- Et les subventions versées aux actions en faveur de la sécurité et de la prévention de la délinquance d'environ 150 000 €

Même si la plupart des demandes de subventions sont instruites en amont et intégrées dans l'enveloppe déterminée au budget principal, des demandes spécifiques sont instruites en fonction des besoins présentés et des souhaits de financements apparus après le vote du Budget.

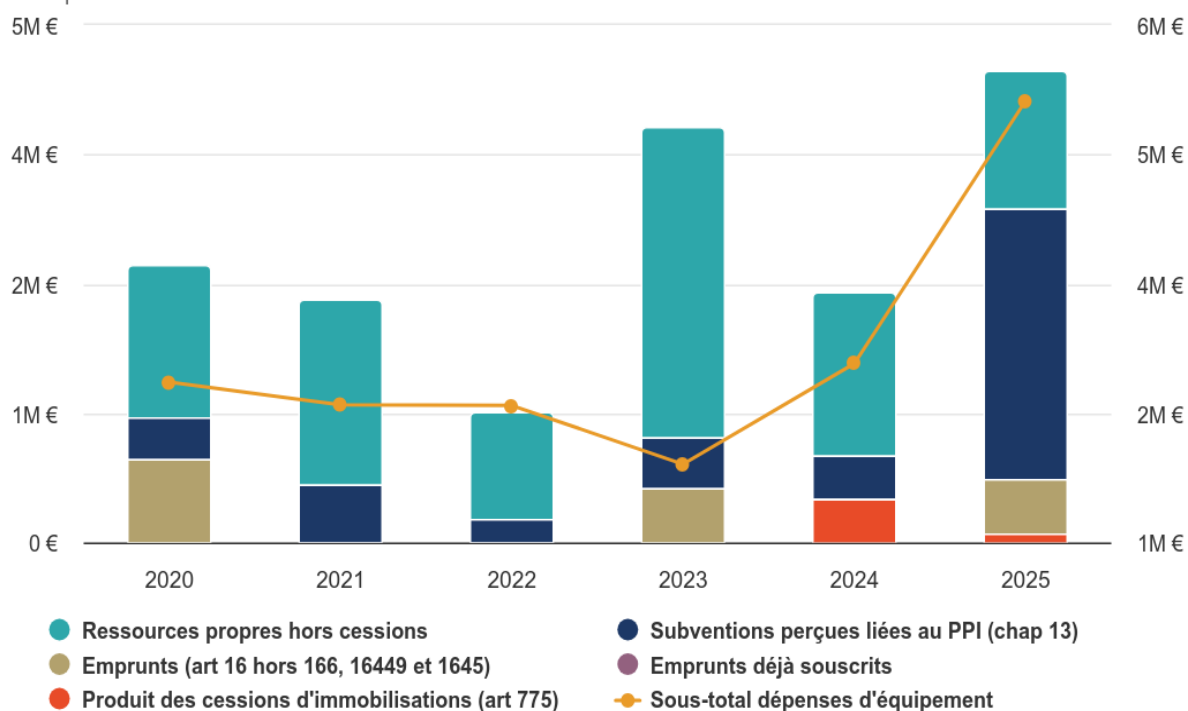
STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2025



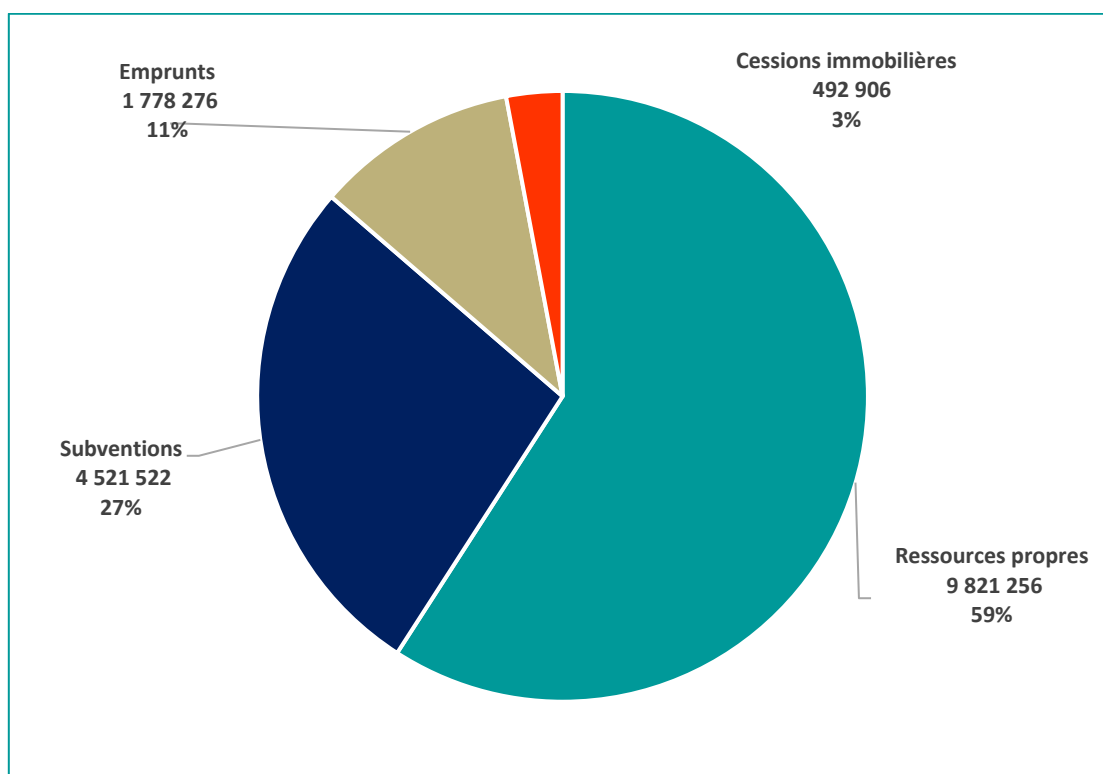
B3 – Section d'investissement

Financement de l'investissement

Principal > Scenario du 01112025



Depuis 2020, le programme d'investissement s'élève à 17.7 M d'€ financé de la manière suivante :



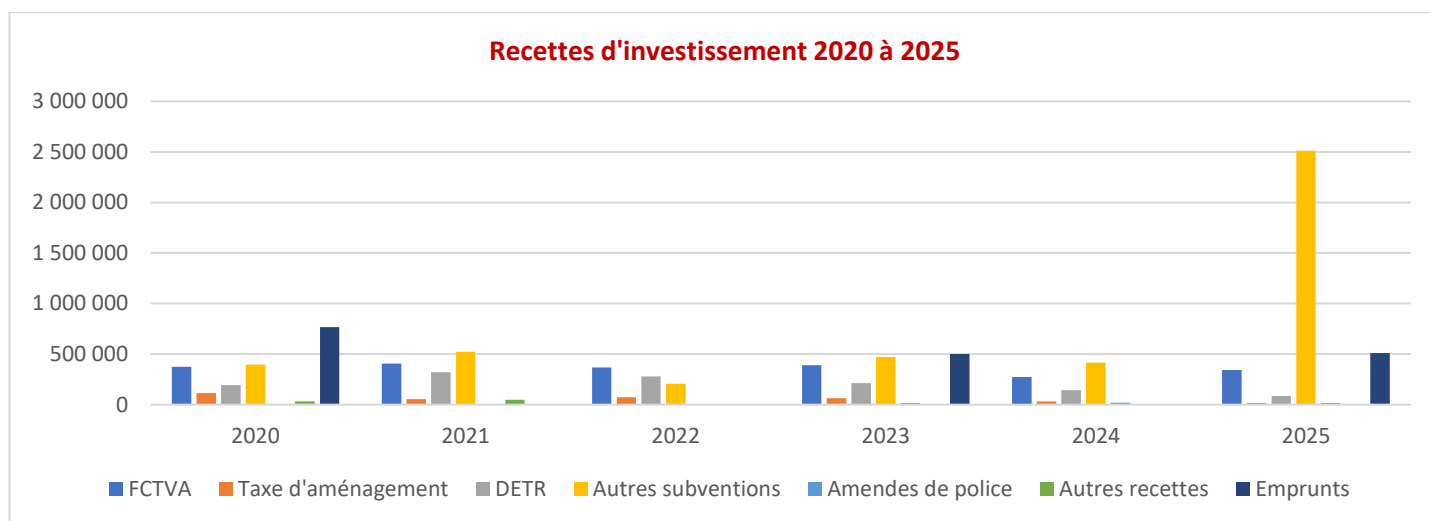
Bien qu'en diminution jusqu'en 2023, le programme d'investissement est resté élevé malgré les contraintes financières fortes qui pèsent sur les communes (dépenses de fonctionnement imposées au niveau national comme l'augmentation du taux de cotisation CNRACL, la hausse du coût des fluides, etc...).

La mobilisation des services sur la recherche proactive de subventions et la mise en place du programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments municipaux a permis de redonner une certaine dynamique à ces investissements à partir de 2024.

Les recettes d'investissement :

| Recettes d'investissement en € | Rétrospective | | | | | Prospective |
|--|------------------|------------------|----------------|------------------|--------------|------------------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
| FCTVA | 374 704 | 407 320 | 368 544 | 389 475 | 271 864 | 343 000 |
| Taxe d'aménagement | 114 573 | 55 602 | 73 538 | 62 747 | 33 078 | 15 000 |
| DETR | 194 800 | 321 461 | 280 247 | 213 241 | 143 591 | 87 570 |
| Autres subventions | 395 076 | 524 507 | 207 479 | 471 581 | 414 184 | 2 510 000* |
| Amendes de police | 0 | 0 | 0 | 15 196 | 18 792 | 17 000 |
| Autres recettes | 32 762 | 47 522 | 3 343 | 6 137 | 0 | 0 |
| Emprunts | 768 276 | 0 | 0 | 500 000 | 0 | 510 000 |
| Total des recettes réelles d'investissement | 1 880 191 | 1 356 411 | 933 151 | 1 658 378 | 881 9 | 3 482 570 |

*Prise en compte de l'ensemble des subventions inscrites sans prendre en compte d'éventuels reports sur 2026



LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE LA VILLE

Deux APCP (Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement) sont en cours sur l'année 2025.

- ❖ La première est dédiée à l'ensemble des travaux liés à la rénovation énergétique des bâtiments et aux économies d'énergies qui représente aujourd'hui un enjeu important pour la commune tant sur le plan écologique que financier.

Elle doit s'étaler sur 6 années avec un montant annuel initial de crédits de paiement de 500.000 €, soit une autorisation de programme d'un montant total initial de 3.000.000 €.

Dans le cadre d'un appel à projets et de demande de subventions au Fonds Vert, la commune a été bénéficiaire en 2024 d'une subvention de 996 000 € sur la rénovation énergétique du Groupe Scolaire Herriot Freinet Kergomard et le site de la Cuisine Centrale et du restaurant scolaire Monnet.

Par conséquent, la délibération du 26 juin 2024, est venu modifier le montant initial de cette opération pour le porter de 3 000 000 € à 3 500 000 € et d'affecter 500 000 € de crédits supplémentaires sur les crédits de paiement 2024, et ce afin de lancer les premiers travaux d'isolation des toitures et planchers bas des sites concernés.

Enfin, et en raison d'une bonne disponibilité des entreprises, une grande partie des travaux ont pu être entrepris et réalisés sur l'exercice 2025 et des besoins supplémentaires ont été identifiés ce qui nécessite un complément de crédits d'un montant de 133.637 € à ajouter au 1.800.000 € prévu initialement.

Le montant global de l'APCP a donc été porté à 3.633.637 €

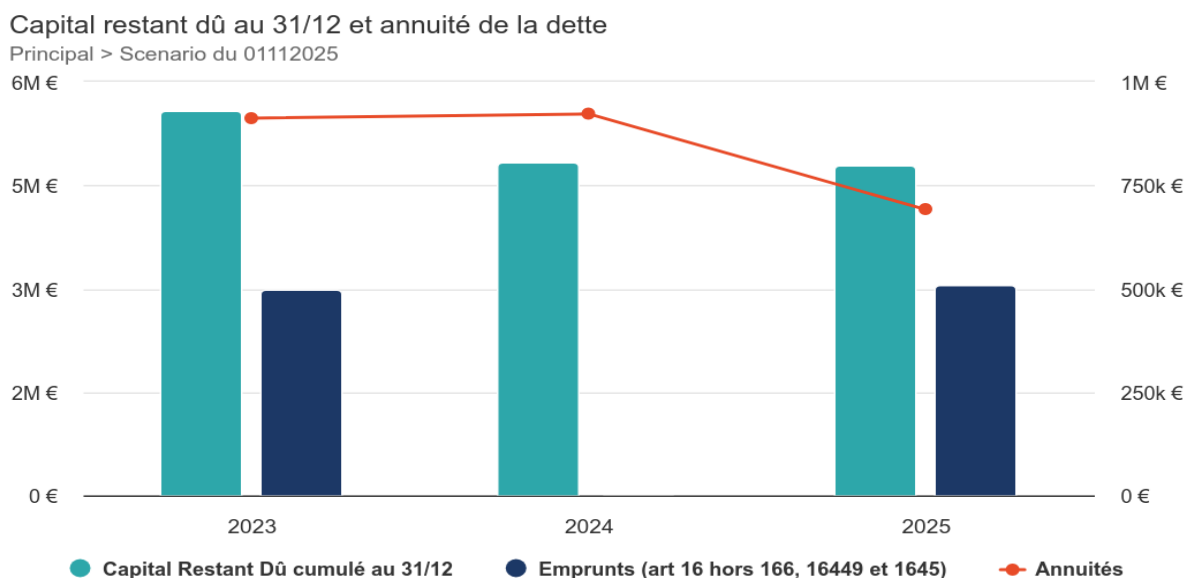
- ❖ La seconde APCP en cours a été débutée en 2025 et concerne des travaux de rénovation et de mise aux normes de la crèche municipale et du jardin d'enfants sont programmés en 2025 et en 2026. Ces travaux vont permettre la mise en conformité du lieu avec le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 et de préserver ainsi leurs agréments.

Le montant total des travaux est de 260 000 € HT soit 312 000 € TTC et vont s'étaler sur 2 ans avec un montant de 20 000 € TTC pour les études préalables en 2025 et 292 000 € TTC pour les travaux en 2026.

Les autres dépenses d'investissement qui seront proposées pour le prochain budget primitif seront développées par la suite et présentées sur par thématiques.

B4 – Focus sur la dette

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.

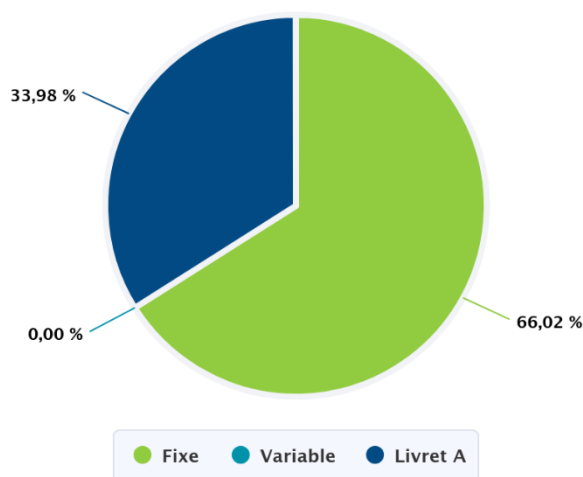


Le stock de la dette (capital restant dû au 31/12) est passé de 5 592 456 € en 2023 à 4 791 227 € à fin 2024. L'annuité de la dette est en constante diminution pour arriver à 690 610 € en 2025 reste en dessous du million depuis plus de 5 ans.

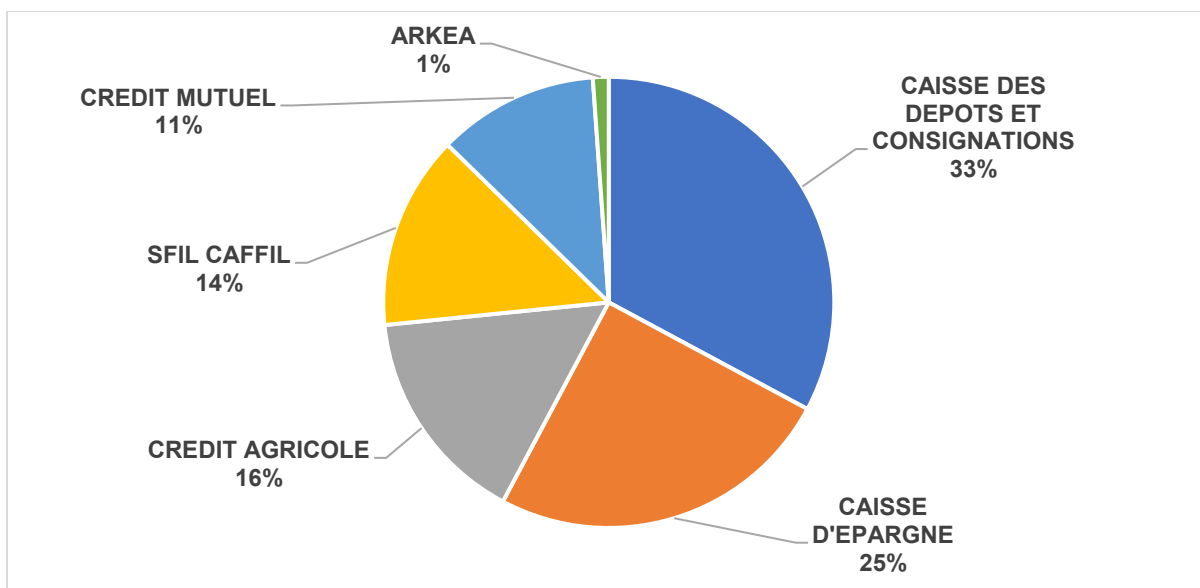
| ETAT DE LA DETTE Octobre 2025 | Rétrospective | | Prospective |
|---|------------------|------------------|------------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 |
| Capital Restant Dû (au 01/01) | 5 822 635 | 5 592 456 | 4 838 223 |
| Remboursement en capital de la dette | 730 179 | 754 233 | 556 996 |
| Intérêts de la dette (art 66111) | 181 877 | 168 034 | 133 614 |
| Annuités | 912 056 | 922 268 | 690 610 |
| Capital Restant Dû cumulé au 31/12 | 5 592 456 | 4 838 223 | 4 791 227 |
| Emprunts | 500 000 | 0 | 510 000 |

Concernant le classement des risques des emprunts, 100% de la dette communale est classée en 1/A – taux fixe et taux révisable simple, sans option

La dette par type de risque :



La répartition par prêteur :



C – Les orientations budgétaires de la ville de Soyaux 2026

C1 – Les objectifs et les axes d'interventions pour les années à venir

Les finalités des actions de la commune contribueront à transformer l'action publique, et répondre aux enjeux de la transition écologique et sociétale.

La Ville a souhaité mettre en avant 5 piliers, répondant aux objectifs de développement durable :

- La Nature et la Biodiversité
- Le Climat
- La cohésion sociale et l'égalité des chances
- Le mieux vivre ensemble
- Les modes de consommations responsables.

Ainsi les politiques publiques s'articulent autour de ces axes.

En termes de rétrospective, constat est fait que depuis des années, la Ville a su préserver ses niveaux d'épargne grâce une gestion saine des dépenses (fonctionnement et investissement) mais la gestion rigoureuse mise en place depuis des années doit être renforcée car la prospective financière laisse présager une évolution inquiétante des dotations de l'Etat.

Ainsi, les grandes cibles d'analyse en coût global, données aux services, pour l'établissement du budget à venir étaient les suivants :

- Contenir l'évolution des charges à caractère général compte tenu des augmentations, en se limitant à des évolutions liées à des contrats en cours,
- Maîtriser les dépenses en ressources humaines, en renforçant les outils de suivi et de prospective (GPEC).
- Analyser les subventions aux associations dans une optique d'efficience,
- Augmenter les recettes de fonctionnement,
- Une action pro-active sur les recherches de subventions sera demandée afin de permettre un soutien à l'action de la collectivité, tant en fonctionnement qu'en investissement,
- Un lancement des projets une fois des subventions obtenues pour ne pas mettre en difficultés les finances communales,
- Un meilleur contrôle des contrats externalisés et des missions extérieures.

Avec une priorisation, en termes d'investissement sur 4 thématiques prioritaires :

- Gestion des économies d'énergie
- Verdissement de la Ville
- Sécurité des personnes / Accessibilité
- Maintenance et entretien préventifs du patrimoine

De ce croisement des axes et des cibles financières, sont ressortis les objectifs suivants :

Pilier cohésion sociale et l'égalité des chances

↳ Poursuivre l'engagement sur l'éducation, la jeunesse, la petite enfance :

- Favoriser le bien-être des enfants en particulier via leur environnement matériel et humain

- Soutenir le travail partenarial avec l'Education Nationale ; notamment via la Cité Educative et le Programme de Réussite Educative
- Poursuivre la qualité de l'offre des accueils périscolaires et la professionnalisation des animateurs
- Développement de pratiques et d'actions pédagogiques en lien avec les labellisations TEN, Santé Environnementale, label E3D, Ecolo Crèche et Ecocert en Cuisine
- Développer les actions de soutien à la parentalité : accompagner les parents dans leur rôle de premiers éducateurs (via différents dispositifs : PRE, Cité Educative, Crèche, LAEP, RAM...)
- Favoriser l'engagement et la formation des jeunes, et développer les actions vers la jeunesse.

⇒ **Soutenir la politique sportive, culturelle et associative :**

- Développer le sport santé bien être pour tous et à tous les âges
- Développer de nouveaux rendez-vous associatifs et culturels dans un cadre réinventé et adapter l'offre de services de nos équipements nouveaux besoins des administrés,
- Poursuivre les animations en extérieurs afin de contribuer à l'animation de la ville et favoriser le « aller vers »
- Proposer des outils adaptés aux plus grands nombres et aux besoins actuels en termes culturel et d'appuis aux associations
- Maintenir la politique de soutien aux associations locales, que ce soit dans le cadre de subventions ou d'aides matérielles, avec des objectifs prioritaires sur les associations œuvrant pour nos administrés

⇒ **Favoriser les politiques de cohésion sociale et d'égalité des chances :**

- Poursuivre les synergies mises en place dans le cadre du projet social
- Conduire l'Atelier Santé Ville, et déploiement d'actions sur la Santé et la Prévention
- Poursuivre la proposition d'une offre de soins de qualité.

⇒ **Soutenir la politique en faveur des séniors :**

- Favoriser le lien social et intergénérationnel ;
- Proposer des animations permettant de permettre aux séniors de profiter de la vie de la Cité
- Développer une offre d'entraide entre séniors.

⇒ **Conforter les dispositifs de la politique de la ville :**

- Déployer des actions en lien avec les besoins propres au quartier et à ses spécificités, en lien avec les nouveaux du Contrat de Ville ;
- Favoriser le financement de projets adaptés au quartier dans le cadre des crédits de la DPV
- Favoriser les démarches d'animation territoriale dans le quartier (MEX, GUSP, Tables citoyennes...)

Pilier mieux vivre ensemble

⇒ **Assurer un sentiment de sécurité :**

- Poursuivre les actions de médiation sociale en milieu scolaire et les développer sur de nouveaux sites
- Poursuivre le financement des postes d'animateur de rue et de médiateurs, favorisant les actions « hors les murs » (et ce dans le cadre de la politique de la ville) afin de répondre à des attentes spécifiques dans le Champ de Manœuvre

- Porter et animer la stratégie territoriale liée à la politique de sécurité et de prévention de la délinquance

⇒ **Favoriser un meilleur cadre de vie :**

- Être à l'écoute des habitants ;
- Poursuivre les animations de proximité, et d'actions valorisant la citoyenneté (Marché de producteurs, Animations de Noël, Fête des Voisins, Repas de Quartier...)
- Poursuivre la mise en œuvre des budgets participatifs et déploiement de consultations locales,
- Déployer des animations territoriales en « aller vers » les habitants

Piliers Climat et Nature de Biodiversité

⇒ **Pérenniser la politique d'environnement et de développement durable :**

- Poursuivre les animations autour du label « Territoires Engagés pour la Nature » : lutte contre les îlots de chaleur urbain, adaptation des plantations et de la gestion au changement climatique, verdissage des cours...
- Poursuivre et renforcer les investissements liés aux économies d'énergie (bâti et éclairage public)
- Mise en œuvre du projet développement de l'offre sur les espaces publics ;
- Poursuivre la mise en œuvre du schéma des mobilités : plan vélo et co-voiturage (en lien avec le Grand Angoulême) ;
- Poursuivre la politique volontariste sur la santé environnementale permettant de faire évoluer les pratiques et achats.

⇒ **Planifier l'aménagement du territoire :**

- Finalisation du PLUI à 38 communes et à la refonte du SCOT dans le cadre du Plan Climat (Cartéclima) ;
- Finalisation des acquisitions la zone du Pétureau pour créer un écoquartier ;
- Développement de zones de lutte contre les îlots de chaleurs urbains

Pilier modes de consommations responsables

- ⇒ Mise en œuvre d'une politique volontariste sur la santé environnementale permettant de faire évoluer les pratiques et achats.
- ⇒ Mise en œuvre d'une politique d'achat local et bio sur les denrées alimentaires
- ⇒ Soutien au commerce local

C2 – L'enveloppe prévisionnelle des dépenses et des recettes d'investissement 2026

Dans le cadre de la réalisation de l'analyse prospective, c'est la somme identifiée au PPI qui a été reprise soit 2.55k€ sans préjuger de cette inscription au futur Budget 2026.

L'enveloppe consacrée aux **dépenses d'équipement entre 2.5 et 2.6 M€**, hors reports, serait donc nettement inférieure aux OB de 2025 (prévision sans informations sur les subventions à venir).

Elles prennent en compte les principales enveloppes d'investissement suivantes (en 1^{ère} approche chiffrée) :

| TITRE | Montant € TTC | Commentaires |
|---|--------------------|---|
| I - Entretien du bâti et économies d'énergie - | 1 630 000 € | <i>Dont Rénovation énergétique / Renouvellement éclairage public / Plan canicule et rafraîchissement / Entretien Daubié - Matisse / Verdissement cours (Freinet – Gulliver) / Projet crèche</i> |
| <i>Dont APCP</i> | 500 000 € | |
| II - Renouvellement matériel | 340 000 € | <i>Verdissement flotte auto / Sol écoles / Jeux / Informatique / Matériel divers des services / Matériel scénique</i> |
| III - TRAVAUX VOIRIE / HANDICAP / ESPACE PUBLIC / DEPLACEMENTS | 300 000 € | <i>Plan Vélo / Entretien voirie / DFCI / Handicap</i> |
| IV - PROJETS | 85 000 € | <i>BP / Cité Educative / Complément projet Allende / Plan Fontaine</i> |
| V- Acquisitions de parcelles (pas de FCTVA) | 35 000 € | |
| VI- Sinistres | 0 € | |
| VII- Subventions d'Equipement | 15 000 € | <i>GA / Minibus associations</i> |
| VIII – Travaux régie | 150 000 € | |
| Total dépenses par enveloppes | 2 550 000 € | |

➤ **Le financement des dépenses d'investissement 2026 repose sur un effort d'autofinancement de 1.281.000 € et sur un emprunt d'équilibre de 800.000 €, dont le montant final sera fortement baissé du fait de 2 facteurs suivants :**

- ❖ Une reprise des résultats 2025 qui interviendra lors du vote du Budget Supplémentaire 2026, après l'approbation du CFU ;
- ❖ Une notification de subventions nouvelles qui pourrait intervenir entre les orientations budgétaires et le vote du Budget 2026 (l'hypothèse prospective présentée ci-après porterait sur un emprunt de 800 k€ à souscrire courant 2025)

A ce jour, les recettes d'investissement probables sont les suivantes :

- **FCTVA** : 820.000 € (au vu des réalisations 2025 sur les travaux d'investissement)
- **Taxe d'aménagement** et autres recettes définitives hors subventions : 30.000 € (la réforme a fortement impacté le montant versé annuellement, avec une baisse constatée d'année en année depuis cette dernière)
- **Des subventions d'investissement** estimées en baisse par rapport à 2025, avec une première estimation de **269 000 €** ; c'est la prudence qui est rappelée en la matière avec une inscription au budget limitée aux recettes certaines et/ou contractuelles.

Le solde du financement de la section d'investissement pourrait venir d'un prélèvement sur le fonds de roulement estimé à plus de 3.6 M€, afin de le ramener aux alentours **de 1.7 M€, niveau correspondant à 40 jours de dépenses totales, soit un niveau considéré comme « très prudentiel ».**

C3 – Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement 2026

1°) Charges à caractère général (011) : attendues à 3 600 000 € soit une baisse de 3% (3 712 699 € en 2025).

La classification des dépenses réalisée dans l'atterrissage 2025 permet d'affiner les prévisions 2026 de ces enveloppes principales du chapitre 011. Il faut noter les demandes des services sur de nouvelles inscriptions tels que :

- La diminution des denrées alimentaires (lié à l'allotissement) et suppression de la prestation de livraison/transport mais confortement des demandes en RH sur 1.2ETP en Cuisine (1/2 année en 2025)
- L'évolution de prix et révision sur certaines lignes
- L'enveloppe d'entretien en hydrocurage

| Postes de dépenses | Rappel 2025 | OB 2026 | Commentaires |
|--|--------------------|--------------------|--|
| Alimentation (service de restauration des écoles) | 440 000 € | -53 000 € | Reprise des commandes de denrées alimentaires en direct (marché de fournitures en allotissement total) et arrêt de la prestation de livraison avec API |
| Assurances | 165 000 € | +15 000 € | Dégradation générale des conditions financières des contrats d'assurances (+10%/an) |
| Maintenance bâtiments et prestations de service | 822 778 € | -20 000 € | Bascule du gaz en gestionnaire fluides Et inscription de +20K€ sur hydrocurage des réseaux sur l'ensemble des bâtiments, mais baisse d'autres lignes car non consommées |
| Fluides | 900 000 € | -37 000 € | Ambition de baisse des consommations (863 000€) |
| Entretien des locaux | 340 000 € | + 5 000 € | Hausse estimée 3% |
| Autres | 1 044 921 € | -71 000 € | Optimisation des dépenses par rapport au réalisé Hausse estimée à 3% de certaines lignes afin de prendre en compte des coûts subis et/ou des évolutions de périmètres Sur gestionnaire finances : -120K€ car erreur double inscription en 2025 sur le Sponsoring |
| Total | 3 712 699 € | 3 600 000 € | |

2°) Dépenses de personnel (012) : 9 300 000 € soit une hausse de 1,92% (9 125 000 € en 2025).

Une augmentation limitée qui traduit toujours une maîtrise totale des dépenses de personnel qui reste en dessous des 2% pour l'exercice 2026. Il faut noter que l'année 2025, contrairement à l'année précédente, a été plutôt stable en termes de nouvelle dépenses statutaires décidées par le Gouvernement.

Cette évolution prend en compte le Glissement Vieillessement Technicité (avancements de carrière des agents) dont l'impact est estimé à 0.7% au minimum.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) devrait permettre de trouver le juste équilibre entre une gestion efficace des compétences et une rigueur dans les recrutements.

Cette gestion rigoureuse, où les départs en retraite et les recours aux remplacements sont étudiés au cas par cas, n'empêche pas une réflexion globale sur une valorisation des carrières et des rémunérations des agents municipaux, à conditions que celle-ci puisse se faire dans un cadre maîtrisé et en identifiant au préalable des contreparties.

Parmi les nouvelles mesures anticipées pour l'année 2026, figurent :

- ✚ Un nouveau ½ poste programmé à la cuisine centrale, lié au changement de politique alimentaire et du nouveau marché (cela avait déjà été anticipé en 2025 avec un 1^{er} ½ ETP : coût environ 20 000 €
- ✚ Une enveloppe supplémentaire liée aux opérations de recensement programmées au début de l'année 2026 : coût environ 30 000 €
- ✚ Une refonte du régime indemnitaire, le RIFSEEP, des agents titulaires et contractuels comme le prévoit le statut de la Fonction Publique Territoriale (refonte tous les 4 ans) et la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel, le CIA : coût supplémentaire de 55 000 €
- ✚ L'augmentation (2^{ème} année sur les 4 programmées) de la cotisation de la CNRACL : coût attendu de la mesure de 51 000 €
- ✚ Une augmentation des taux relatifs aux charges patronales de l'URSSAF et des ASSEDIC : impact de 30 000 € en plus.
- ✚ La participation de la collectivité au dispositif de prévoyance sur le volet SANTE / obligatoire pour les collectivités au 1^{er} janvier 2026 : coût pour la ville de 20 000 € supplémentaire.
- ✚ Enfin, une enveloppe supplémentaire de 40 000 € pour le financement des congés payés et des primes de précarité pour les agents contractuels qui achèvent leurs missions.

En face de ces nouvelles dépenses, une réduction de plusieurs ETP permet de maintenir la progression des dépenses de personnel à moins de 2%.

Le ratio des dépenses de personnel devrait rester aux alentours de 62 % en 2026, taux :

- ✓ Identique aux années 2024 et 2025
- ✓ Supérieur à la moyenne des communes de la même strate (s'expliquant par l'offre existante sur la commune comme le centre municipal de santé, l'offre de services sociaux, la politique spécifique liée au QPV...).

3°) Les autres charges de gestion courante (65) : 1 900 000 €, soit une diminution de moins de 1% (1 915 980 € en 2025).

L'enveloppe des autres charges de gestion courante est quasiment maintenue à son niveau de 2025 à 1 900 000 € environ.

Le montant attribué aux associations sera maintenu en 2026 pour s'établir à 1 360 000 dont 739 000 € pour les associations hors POVI, 154 000 € pour l'appui aux dispositifs POVI et CLSPD et 467 000 pour la subvention de fonctionnement du CCAS dont 49 000 € de mise à disposition de personnel.

Ensuite pour les demandes des services sur les nouvelles inscriptions nous retrouvons :

- + 5 000 € pour un appui à l'ASSEO sur le volet Ludothèque
- + 5 000 € pour OMEGA sur la Médiation à l'Ecole.

En 2026, l'enveloppe pour le versement de diverses cotisations pour adhésions à des groupements de collectivités ou autres (SDEG, ATD16, syndicat gens du voyage...) serait, comme l'année dernière, attendue en légère hausse (+1%) pour tenir compte des évolutions annuelles de celles-ci.

Enfin, sur ce chapitre 65, il convient de noter une hausse de 57 000 € sur l'enveloppe des indemnités des élus en raison de l'augmentation du nombre de conseillers municipaux du fait du passage de la commune au-dessus des 10 000 habitants, lors des prochaines élections. Ceci constitue une inscription obligatoire car l'enveloppe maximale réglementaire doit être inscrite au BP.

4°) Les charges financières : 130 000 € contre 147 000 € en 2025.

Dans la mesure où le Capital Restant Dû est en diminution du fait de l'absence d'emprunt en 2024 et d'un recours limité à l'emprunt en 2025, avec un montant d'emprunt inférieur à l'annuité, une baisse des charges financières sur 2026 peut être envisagée.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement évolueraient donc de moins de 1.5 % (entre 1 et 1.5%).

C4 – Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement 2026

- Une augmentation des tarifs municipaux (+2%) qui devrait entraîner une hausse des recettes issues du domaine et des services mais un recul des recettes issue des consultations du CMS en raison du non recrutement d'un médecin permanent justifie le maintien du chapitre 70.

| Produits des services, du domaine, et des ventes diverses | 2025 | 2026 |
|---|-----------|-----------|
| | 1 050 000 | 1 050 000 |

- Le maintien des enveloppes relatives aux atténuation de charges CPAM et des lignes relatives à la fiscalité indirectes.

| Atténuation de charges CPAM | 2025 | 2026 |
|-----------------------------|--------|--------|
| | 25 000 | 25 000 |

| Fiscalité indirecte | 2025 | 2026 |
|---|---------|---------|
| Attribution de compensation (art 73211) | 959 842 | 959 842 |
| Dotation de solidarité communautaire (art 73212) | 100 000 | 100 000 |
| FPIC (art 732221) | 170 000 | 170 000 |
| Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123) | 245 000 | 245 000 |
| Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141) | 150 000 | 150 000 |
| Droits de Place (art 73154) | 5 000 | 5 000 |

| | | |
|---|---------|---------|
| Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174) | 115 000 | 115 000 |
|---|---------|---------|

- Une stabilité des impôts locaux, mais une hausse mécanique des bases fiscales, corrélée à l'inflation

| Fiscalité directe | 2025 | 2026 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|
| Impôts directs locaux (art 73111) | 6 789 752 | 6 886 000 |

Les concours de l'Etat sont, par prudence, maintenus au niveau de 2025.

En revanche, une baisse est anticipée pour les compensations fiscales et une diminution de la CAF en raison d'un montant anormalement haut en 2025.

| Participation de l'Etat | 2025 | 2026 |
|--|-----------|-----------|
| Dotations forfaitaires des communes (art 74111) | 1 373 323 | 1 382 469 |
| Dotations de solidarité urbaine (art 741122) | 2 787 720 | 2 787 720 |
| Dotations nationales de péréquation - DNP (art 741127) | 164 493 | 197 392 |
| FCTVA (art 744) | 10 000 | 0 |
| Autres participations (art 747) | 1 301 675 | 1 220 675 |
| Compensations TFB Locaux industriels | 63 417 | 64 051 |
| Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels) | 618 453 | 513 695 |

Au total, les recettes réelles de fonctionnement devraient évoluer de 1% pour s'établir à 16 165 000 €

C5 – La balance générale des OB 2026

L'équilibre global de financement des orientations budgétaires pourrait alors être présenté dans le tableau synthétique suivant :

| Dépenses Fonctionnement | OB 2026 | Recettes Fonctionnement | OB 2026 |
|--------------------------------|----------------|--------------------------------|----------------|
| Charge à caractère général | 3 600 000 € | Produits des services | 1 050 000 € |

| | | | |
|------------------------------------|---------------------|---|---------------------|
| Dépenses de personnel | 9 300 000 € | Atténuation de charges CPAM | 25 000 € |
| Autres charges de gestion courante | 1 900 000 € | Impôts et taxes | 7 400 000 € |
| Charges financières | 130 000 € | Autres produits de la fiscalité indirecte | 1 230 000 € |
| Charges spécifiques | 4 000 € | Concours et dotations de l'Etat | 6 150 000 € |
| | | Autres recettes | 310 000 € |
| TOTAL des dépenses réelles | 14 934 000 € | TOTAL des recettes réelles | 16 165 000 € |
| Amortissement des immobilisations | 350 000 € | Transfert entre section | 50 000 € |
| Virement complémentaire | 931 000 € | | |
| TOTAL des dépenses d'ordres | 1 281 000 € | TOTAL des recettes d'ordres | 50 000 € |
| TOTAL | 16 215 000 € | TOTAL | 16 215 000 € |

| Dépenses Investissement | OB 2026 | Recettes Investissement | OB 2026 |
|------------------------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| Remboursement de la dette | 600 000 € | Emprunt d'équilibre | 800 000 € |
| Dépenses d'équipement | 2 550 000 € | Subventions d'investissement | 269 000 € |
| | | FCTVA | 820 000 € |
| | | Taxe d'aménagement | 30 000 € |
| TOTAL des dépenses réelles | 3 150 000 € | TOTAL des recettes réelles | 1 919 000 € |
| Transfert entre section | 50 000 € | Amortissement + virement | 1 281 000 € |
| TOTAL des dépenses d'ordres | 50 000 € | TOTAL des recettes d'ordres | 1 281 000 € |
| TOTAL | 3 200 000 € | TOTAL | 3 200 000 € |